

Séance du jeudi 23 février 2023

Date de la convocation: 16/02/2023

Membres en exercice : 13 L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Annelise MICHEL-GAGNAIRE,

Présents : 10 Présents : Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Aurore LEFEBVRE, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Jacqueline BOULANGÉ, Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0 Représentés : Antoine GENCE par Patrick EVEILLARD, Serge POTEL par Alain PEYROU, Jérémy LABRUNIE par Aurore LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

DE_2023_02 - Objet : Vote du compte administratif - Lacapelle-Viescamp

Le Conseil municipal réuni sous la présidence d'Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Maryline MONTEILLET après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	70 033.20			12 441.72	70 033.20	12 441.72
Opérations exercice	141 973.09	180 626.47	408 111.22	459 610.15	550 084.31	640 236.62
Total	212 006.29	180 626.47	408 111.22	472 051.87	620 117.51	652 678.34
Résultat de clôture	31 379.82			63 940.65		32 560.83
Restes à réaliser	24 936.00	97 339.00			24 936.00	97 339.00
Total cumulé	56 315.82	97 339.00		63 940.65	24 936.00	129 899.83
Résultat définitif		41 023.18		63 940.65		104 963.83

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote à la majorité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
A Lacapelle-Viescamp, le 23 février 2023
L'Adjointe au Maire,
Annelise MICHEL-GAGNAIRE

RF Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/03/2023 015-211500889-20230223-DE_2023_02-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 01/03/2023 et publié ou notifié le 02/03/2023
--